Affaire de la National Americau Bank.

SECOND JOUR. ASSEMBLEE IMPOSANTE

LA QUESTION DES RÉCUSATIONS.

LE JURI N'EST PAS ENCORE COMPLET.

On fait bien les choses à la cour du jege Parlange. Des mesures exception-melles out été prises pour que es grave procès marche sens encembre, pour que la cour, la poursuite et la défense

notes it a defense moies de tous les doosments nécessaires. Tous les livres
de banque, tous les papiers que l'on
peut avoir besoin de consulter seront
là, à la disposition de la justice.
A l'ouverture de l'audismoe, l'aspect de
l'assemblée est imposant. Use fouis de
motabilités de la finance, du commerce,
de l'industrie, du moude judiclaire et du
barreau sont là. Il va saus dire que la
proces y set amplement représentée.

barreau sont là. Il va esus dire que la prosse y est subjelement représentée.
Il est exactement 10 heures 30, quand le juge Parlaege monte sur son siège.
La masse des livres de banque que l'on avait apportée, le matiu, ne sont pase en core casée et mis en ordre. Il y a un instant de confusion; mais l'ordre est bientôt rétabli. Les trois accupér au l'ordre est bientôt rétabli. Les trois accupér au l'accupér de l'accupé de confaston; mais l'ordre est bleutôt rétabli. Les trois acquesé sout à leur bauc,
ayant devant eux leurs défenseurs.
La première question à régler est
l'afaire des récusations entamée
hier. Juequ'à quel point la défense avaitelle le droit de récuser les jurés. Celle ei
réclamait le droit de 10 récusations pour
moidre quipon aux, n'a laises aucune impression
aux son esprit; il n'a jamais exprimé la
aux son esprit exprime la
aux son exprime la
aux son exprime la
aux son exprime la
aux son esprit exprime la
aux son réclamait le droit de 10 récusations pour chaonn des accusés, tandis que le gou-Vernement n'en admottant que trois

lonie, de crime grave, la céfenae a droit à dix récuestions pour chaque accusé. B'il ne s'agrit que d'un délit (mledemeanor) quelle qu'en soit le gravité, les acousée n'ont droit chacan qu'à trois récusations. La cour est parfaitement cortains, dit le jugo, que les faits reprochés aux acousés sout des délits (misdemeaners). Il a consulté à cot effet les autorités compé-

tontes.
Le juge White, organe de la cour dans
l'affaire Coffen, l'a décidé ainsi. Une
foule d'autorités sont du même avis. Le
texte de la loi, du reste, le dit nettement. Ainst chaque acqueé a droit à trois récusations, en tout nenf, qu'elles s'axercent en commun, au nom de sous à la feis par séant fait. la feis, on, séparément, au nom de chaonn en particulier. Un lang sitence suit le pronoucé de

Poat le juge Beckwitz, un des défen-eurz les lève, et dit: Nous récusons M. Kirchoff.

A ha place do M. Kuchoff, le capitaine George H. Lori, l'agent fort connu des bateaux à vapeur, pour la maison Lord et MoPeake, est appeid. Il répuse d'une fogue satisfaisante aux

questions que lut possus tour-a-tout in défense et le genvernement. Il cet ac-

M. Durrive se lève et sa retire, hen reux d'en être quitte pour une nuit pas-sée dans la reclusion imposée aux jurée. A la place de M. Durrive, on appelle Thomas Mason. Thomas Mason est nu Thomas Mason. Thomas Mason est no barbier qui est établi, avenne Tulans, No 1302, près de la rue Frankin. Le seul détail intéressant que nous syons à tirer de son interrogatoire, c'est qu'il a été, il y a sept aus, portier de la banque nationale de la Nouvelle-Orléans. Il a conservé est emploi trois au et six mois. Il n's, dit-il, anoune prévention, auoun parti-pris. Il peut rans poine rendra un jogoment impartial dans l'affaire. Il est accepté.

coopté. Le Capt Henriquez se lève ; Au nom de M. Girault, dit-il, nous ré M. John Lotz.
M. John Lotz, qui cet garlien privé, sa lère et sort comme MM. Kerchoff et

rais le commerce de bois. Il a lu, dit-il, l'affaire de la beuque Nationale Américaine, il est très peu leusei-gué à cet égard. Les commentaires de journaux n'ont au un affair museures ruaux u'out au uu effet sur son estial. Cependant il doit dire qu'il y a dans son caprit certaine impression telle son caprit certaine impression telle ment notte qu'il fandrait une preuve évidente pour l'en effacer. La défense renvoie Smith au juge Par-lange qui lui fait subir un très etrict in

terrogatoire.

Il déclare alors qu'il est tout prêt à oublier toute cette impression et à rendre un jugement basé entièrement sur les preuves et les faits qui seront établis

pendant oc procès.
Le Cour déc'are que, d'après cette déclaration, il peat faire un juré très com-

Le juge Beckwith ne le pouse pas. Il

y a, évidemment, dens l'esprit da jaré une insertitude, d'un côté on de l'autre. Il a dis d'abord qu'il avait dans l'esprit une dis d'abord qu'il avait dans l'esprit une des la comme l'autre. La district de la comme de l'autre de dit d'abord qu'il avait dans l'esprit une impression qui ne pouvait s'effacer que devait une prouve. Ce n'est pas là un iura anunatant

que l'impression qu'il a ne pontrait s'ef facer que par une forte preuve du con traire, -il est récues On appelle ensuite Daulel Edwards.

Il déclare à M. Gurley qu'il a lu l'affaire. Il est lié avec les trois accusés; M. Girapit et M. Grades sont pour let des nuis personnels. I a fait des affaires avec la hanque américaine. See rela tions avec les acousés sont d'une nature telle qu'olles doivent f rodment influer-

oer son verdiot.—Il est récomé.

Geo. P. Ager, courtier de sucre, de la maleon Agar et Laurent, est luterrogé par M. (lutey; il répond qu'il connaît bien les accusés. lei une consultation a lien éntre le juge Beckwith, M. Gurley et le juge Parlange.

M. Ager est réones Vient ensuite M. Geo H Kostermeyer qui déclare qu'il est dans un oras d'es-

prit tel qu'il lui ret impossible de sendre un jugestrent impartial.

Ou lai ordonne de se retiter.
Quant & M. J. B. Bufoer, il est lié
avoc MM. Girault et Gardès. Giranit est
son parent par mariage. M. Girault est
un consin de son gendre; mals ce fait
ne pourrait nullement influences son
wardie.

An jage Parlange, M. Befour dit que

sa parenté avec Girsult ne peut su'l-ment l'empécher de faire sus devoir

Au Capt. Henriques, il dit qu'il n'est diposant dans appune des bances est levés, le juri n'est déposant daus aucune des banques qui out failli, il n'a ni prévention ni une idée préconque, il n'a avec Girautt que le défence n'ent plus qu'un seul nom à récuer.

comme juré. Le Capt Henriques prend la parole : Le déscuse, dit-il, recuse M. Oberlé. M. Oberlé est un courtler de donanc. It a declare, hier, qu'il avait lu l'effaire Thompkins et Johnson Hawkin-, arieassociée. Il a dit suesi qu'il avait perdu de l'argent dans la fait suesi qu'il avait perdu de l'argent dans la faillite de la Banque Campérat ve de la Nouvelle Orléaus.

M. G. W. Burbank counait très-bien M. Girde. Il vat possible, muis saves peu probable, qu'il puisse rendre un voi-

dict impartial dans cotte affaire. It cat M. Robert E. Davice repend d'une faon satisfaicante à toutes les questions. i cet secepté. Il est secepté. M. Underwood réense M. Barrington, dit alors M. Rouse, et M. Barrington se

retire, A la place de M. Barrington en appelle Ed. J. Herron, employé daus l'établisse-ment de pempes funèbres de Johnson. Il demeure rus Deluchaiss, il répend d'une façon enisfaiente à testes les questions; il est accenté. il est socepté.

Au nom de Gardes, le juge Bookwits
16cuse J. J. McConnell.

En ce moment la listre des juris inscrite

trouve épuiere La Cour ordonne aux commissaires du juri de strer immédiate ment trente nome dans la roue. On l'apporte dads la salle et le tirage com-mence. Il est alers 11 h. 30. mence. Il est alere 11 h. 30.

Le député-marchal ou chef LeBlanc déclare, après que l'opération est terminée, qu'il sera impossible de servir les sommations avant 2 h. 1₁2.

La scance est suspendue jusqu'à cette

A 2 heures 30, la séauce est reprise. Ou appelle S. L. Mitchell. Il travaille dans l'industrie du for; il a travaillé pour M. Gardes, il y a buit aus de cela; il connait done très bien l'accusé. Il est

questionné par l'avocat Henriques, au nom de la défonse.
Le lecture qu'il a faite, comme tont le monde, de l'affaire, dans les journaux, n'a laissé auoune impression aur son esprit ; il n'a jamale exprimé la moindre opluion sur les faillites de banques; il en a causé quelque fois, après la chute de banques. Le juge lui veruement n'en admottait que trois. Le juge Parlauge avait renvoyé sa décision aur ce sujet à l'audience d'hier matin. C'est ce qu'il a fait, en effet, dès le commencement de la séance.

Le juge déclare que dans les case de félique est prêt à les lui expliquer.

Fornandez déclare du verdict imparteur qu'il cent rendre un verdict impar-Le après la chute de banques. Le juge lui l'as et a tiré un coup de revolver sur Boontrine.

pire qu'il peut rendre un verdict impar-On lui demande s'il a des actions dans On int demande s'il a des actions dans la banque; il dit qu'il n'en a pas, mais il a eu des actions dans la banque Co-opérative de la Nouvelle-Orléans, mais cela ne peut nullement influencer son

oela ne peut nullement influencer son verdict.

M. Frank Norman est appelé et questionsé per M. Garley. Il habite coin Upperline et Chestnut; il est caissier du chemin de for East Louesians. Il a très peu parlé de l'affaire soit dans la rue, mit ches ini Intercogénar M. Henriques. eoit ches ini Interrogé par M. Henriques, il répond qu'il est très attristé de cette affaire. Il n'e jamais condamné perleur opinion aur oe qu'il falla!t faire à l'égard des accusée; il n's jamais parlé de cette façon, mais il déclare qu'il a dans l'esprit une impression qu'il ne pourrait guère changer, sane prenves.

Thomas Nobles as in le propose de la constant de la constant

M. Kirchoff.

M. Kerchoff se retire, évidemment heureus d'êt. e débarrasse de ce tracas. On savait, depuis hier, qu'il n'était pas enchanté de servir commo juré dans cette d'annue la maison Smith frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue Poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue poydras; il n'a sacum intérêt dans la maison sit frères, rue poydras par la maison sit frères par la maison sit frères, rue poydras par la maison sit frères par la maison sit frère par la l'affaire; ne connaît personnellement auoun des acqueés; il rendrais un ver

dot impartial.

MePeake, est appeié.

Mi répeake, est appeié.

Mi répeake d'une for n'estisfaisante aux lections que lei possit tour-â-tour la fonse et le geuvernement. Il est actions et le geuvernement. Il est actions le geuvernement. Il est actions d'elle faire. A l'époque de la failite, il a entendu formuler qualques opinions ; il n'a jamais discuté l'affaire. A l'époque de la failite, il a entendu formuler qualques opinions ; il n'a jamais discuté l'affaire. ii u'a jamais discuté l'affaire, ni daus la rue, ni daus les cars. Il s'oc-cupe de sou travail. Il a pu cependant causer de l'affaire avec les autres com

> Puls se tournant vers le juge il lui dit qu'il est actuellement fort occupé et qu'il serait bien auss d'âtre excusé. Le juge demande à la poursuite et à la defense si elles ont quelque objection à ce que M. Nobles soit excuré. Auonne, est-il répondu. M. Nobles est roudu à la

liberté.
Le prochain appelé est M. Frank Pal-frey. Il est interrogé par M. Gurley. Il connaît tous les acousés, depuis 15-à 20 ans; il a été intime avec MM. Underwood et Girault. Tout cels ne le ren-drait pas incapable de rendre un vardiot impartial. Néanmoins, les sentiments perce incle peuvent agir sur les meilleurs o-prits.

Questionné ensuite par le juge Beck

Witz, il dit qu'il a passet oute sa vie à la ques inatants après, de la viez entendu discuter l'affaire, ce qui l'a légè rement impressionné. Le juge l'interrom rement impressionné. Le juge l'interrom pit et lui dit de se retirer. M. Geo Dar by appelé ensuite est interrogé par M Gurley: il est marchand-commissionnair. de jourusaux n'out au un ener sur son es : Gurley; il est marchand-commissionnair; prit. Il croit que, une fo s sur le banc des u'a sucun intérêt dans l'affaire; est lié

procès. Il est retiré des affaires l'épiorie

Il statt à New York, à Long Island, quand la nouvelle de la faillite est arrivée; il n'y a alors rencontré per-oune de la Nouvelle Oriéane. Rovens toi, il a ne s'est formé sur elle aucune opinion.

devait une prouve. Ce ures pas la un propose la la Rouvelle Urisans et a ma la Cour passe plus d'un quart d'heure à disonter au cette affaire. On recommune et le quest ouner. Il eu résulte une Pimpressus qu'il a na nontraix a'est formé une opinion que la preuve une Pimpressus qu'il a na nontraix a'est formé une opinion que la preuve que l'impressus qu'il a na nontraix a'est formé une opinion que la preuve coule du contraire pourrait détruire. - It est récueé.

M. McCracken, planteur enerier, a ren-ecatré M. Underwood, à Denver, Colo-redo, en 1894; ne connett Gardes et Girault que de vue; peut rendre un ver-dict impartial—Accepté comme joré. M. Girault recues alors M. C. S. Fon-

Le prochain appelé est M. B. W. Hébrard; il connaît MM Gardes et Giranit de vue. Dans son contre interrogatoire, il dit qu'il est commis dans la compa-guie d'essurance Royale; a été, il y a 3 aca, dans le commerce de charbon; il réside maintenant 1121, rue Bourbon; il connait l'affa're par les journaux et s'est formé une opinion sur elle. Il est

La liste des jusis convoqués, le matin, eet épuisée. On Pavait pu trouver nou bre de ceux qui ava'ent été cités. L'avosat de district des Etate-Unis demande alera que l'en tire trente autres nome et que l'on envoie le commissaire du juri, M. Freret, les chercher.

La cour suspend la séance pendant que ques minutes. Le joge reprend son side a. M. Leblane et M. Freret tirent 30 non-Sur motion de M. Gurley, la Cour s'a-

jourse à aujourd'hui, 10 heures du ma-

Autre arrestation.

James Douglass, le compagnon de Jim

Afaire Anthony Lima

Spr la demande de sou avecat. M. C.

Spr is demande de son avecat, M. C.
Luzouberg, il a ebtenu de la Cour
Suprême une nouvelle andition de cause,
Le crime peur lequel Llma a été traduit devant les tribunaux a su lleu, le
28 juillet 1895, rue St-Philippe, entre
Chartres et Decatur.
Une querelle s'était élevée entre les
deux hommes. Secontripo blassé à Une deux hommes; Scontrino, bleesé à l'ab-domen, est mort deux jours après, à

l'hôpital.
Lima était, hier, représenté par MM.

Lima était, hier, représenté par MM.
Luzenberg et Philip Paterne et M. John
J. Finney occapat le s'age du ministère
public. Le jury seivent a été accormenté:
Phil. Meunier, John B. White, Louis
J. Wunder, Ang. Ohle, John W. Joschim, Joe Biessing, F. Mothe, EJ. A.
Deluit, Jules N. Riley, Ernest Cuny, A.
V. Choppiu et John B. Shroter.
Le capitaine Richard T. Walsh, a déclaré avoir arrêté Lima dans le grenier
d'une maison, rae St-Philippe, entre d'une maison, rae St-Philippe, entre

Chartres et Déca'ur.
L'acousé a dit au témoin qu'il avait tiré Scontriuc, à cause des auts de ce der-

Le témoin s'est précipité sur Lima afin de l'empécher de se servir de son arme une seconde fois. Le témoin déclare que

personne n's frappe l'accessé.

Frank Scoutrino, le frère de la vietime, ainsi que son père, S. Scoutrino,
ont tous deux témoigné, mais n'ont
donné ancous nonveaux détails. doneé augus nonvenux détalis.

Louis Perfs, un gamin de coulsur, a affirmé que personne n'avait attaqué Luna avant la querelle. A quatre houres et demie la cour s'est ajournée. A sept heures et demie les débâts ont été réaumée.

Plusieurs témoins ont été appelés et

ont témoigné du bon seractère de l'ac-Mme S Greco, demeure rue St Philippe, entre Chattres et Docatur.
Le soir du meurire, elle a entenda du
brait devant sa porte.

fruit, connaît l'accueé depuis longtemps.
il jouit, dit-il, d'une bonne réputation.
Vincent Tranchina, un témoin occulaire, déclare qu'il se trouvait dans la bontique de Cusimane, quand Lima y Ce dernier a demandé à acheter du

Ce dernier a demandé à acheter de macaroni à crédit: Scontrino s'est alors avancé et a insulté Lima. Sur l'invitation de coini ci, les deux sont sortie sur le trottoir afin de vider la querelle.

Le témoin déclare qu'ils étaient plusieurs sontre l'accusé, et, comme il avait peur d'être attaqué lui même, il s'est enfui. C'est alors qu'il a entendu la détenation d'une arme à feu.

L'avceat de la défense, M. Luzeaberg, a cusuits donné lecture des témoignages.

a cusuite donné lecture des témoignages des témoins absents qui ont déposé an cours du procès précédent. Autonio Lima a été ensuite appelé à témoigner.

moigner. It a déciaré qu'il y a plus de vingt mois qu'il est en prison. Le jour es question, il devait se rendre au lac, mais a manqué le train. Dans la solfée, il s'est rendu au ma-gasiu de Cusimano, et là, uns querelle cet survenne entre lai et Sonstrino. Ce dernier, son fière Frank, et les deux Cusimano l'avaient attaqué, et ce

uest qu'après avoir reçu plusieurs coups qu'il a tiré le coup fatsi. Frank Scou-trino ava t déjà son revolver eq main. L'acque à subi un long contre-interrogatoire mais ne s'est jamais contredi A minuit, le Jury s'est retiré et quel ques ins'ante après, a rapporté un ver-dict en faveur de l'acqueé. Il a été aus

Bibliothèque Plak.

u'a accon intérêt dans l'affaire; est llé
avec M. Underwood et Gardes; a fait
des affaires avec ce dernier, quand il
6tait dans la quinesillerie; mais ces re
lations ne l'empêcheralent pas de faire
son devoir. Le juge lui dit de se reti
rer.
Geo W. Homan, interrogé par M.
Gurley, ne coun it pas les socu
sés, a lu les journaux, connait
vagnement M. Gardes. Il a 60 ans,
mais pour supporter les fait gased du long
mais pour supporter les fait gased u long
l'ation de l'institut Pratt, et les traites d'école à l'urage des classes ouvrières. M. D'bold, un resident de notes villa

La vogne de la Bibliothèque Fiek va croissant, vogue mérisée d'ailleurs car on trouve à l'institution une très grande variété de livres instructife, de journanx illustree, tels que-Aprilon Domes

Sens de Salsepareille.

Toute salsepareille est salsepareille. C'est vrai. De même que tout thé est thé, toute farine est farine. Mais les qualités different. Vons vonlez la meilleure. Il en est ainsi pour la salsepareille. Il y a différentes qualités. Vous voulez la meilleure. Si vous vous connaissiez en salsepareille aussi bien que vous vous connaissez en thé et en farine, ce serait chose facile de déterminer la qualité. Mais vous ne vous y connaissez pas. Comment le pourriez-vous? Quand vous alles acheter un article dont vous ne connaisses pas la valeur, vous choisisses une ancienne maison et vous avez confiance en son expérience et sa réputation. Faites ainsi quand vous achetez de la Salsepareille. La Salsepareille d'Ayer est

connue depuis 50 ans. Votre grand-père a pris de la Salsepareille d'Ayer. C'est une médecine de bonne réputation. Il y a beaucoup de salsepareilles

-mais sculement une vraie,

celle d'Ayer. Elle guérit.

Les débute dans l'affaire Anthony
Lima ont commencé, hier matin, devant
la cour du juge Moise.

Lima avait été jugé pour le meurire
de Basile Scoutrino, et le jury l'avait
trouvé coupable d'homicide.

Sur la demanda de con avacet M. C.

MESSAGE DU MASSAGE DE L'ARCHITECTURE DE L'ARCHITE

CONSEIL MUNICIPAL.

MESSAGE DU WATER. Mairle de la Nouvelle-Orléane

Aux membres du Censeil : Les affaires suivantes sont sommisse votre considération et à votre approbi 1. Rapport du trésorier montrant

balance cu calese pour les semaines finis-sant le 15, 22 et 20 mars 1897. 2. Communication du commissaire des édifices publies relativement aux travanz de son département pendant le nole de février 3. Communication du même fontiennaire montrant le nombre des pri

slouniers envoyée quotidiennement au travail, du 9 au 15 aurs, du 15 au 22 maps et du 22 au 29 mars. 4. Communication du même fonctionnaire relativement aux cleches d'alarmes d'inceudie.

5. Je soumete à votre approbation le nemination des mossiours suivants aux fessetions de commissaires de la place Lec

A. H. Mey, P. L. Simon, Dr C R. Mayer, J. D. Taylor, Win Boer, Isaac Hain, Dr R. de Montiunia, L. Sincer, A. W. Hyatt, Wm Laoghlin. Respectuement, was promited

WALTER C. PLOWER, VETOS DU MAIRE. Mairie de la Nouvelle-Orléane, le 29 mars 1897. Aux membres du Conceil :

Je vons retourne sans ma aignature l'erdonnance donnant à C. N. Masstri la permission de sonstruire un marché public dans le deuxième district, pour la raison que l'ordonnance accorde une franchise durable et n'est pas conforme aux clauses de la charte relatives à l'annonce de la vente des privilèges et de l'adjadication publique. Le refus de mon apprebation est soutenu par l'ogision de l'avocat de la ville, qui accompagne co message.
Je vous retourne, également saus sigualine, l'ordonnance autorisant i contréteur à von tre aux enchères publices. ques le privilège de construire un ma

Le message et les deux vetos du maire sont approuvés.

Après la lecture des rapports des comitée et des fonctionaires, le consoit adopte les mesures suivantes:

Ordonnance pour le palement de la moitié d'une amende à l'agent de policipat Pat Pala.

Pat Dale.

Amendementaex ordennances 11.746, 11,593, 11,670, 11.766, 12.045, relatives an paiement a F. C. Dune et Cie du pavage de la res State. Ame: doment à Merdonneses 11,889 relative au paiement à E. F. Kleplinges et Cie du pavege du terrain nentre de la rue Sorsparu Ordonnance probibant la vente de le

nocatine on de seu sele, excepté par pre-ription de mé 'ecin.

Permission à D. Tranchina, et à W. et . Mamme d'ouvrir des débits de la queers.
Ordounauce financière commonçant la Barber Asphait Company; pavage de la rue Urantines, de Claiborne à Broad, \$2.848.87.

Ordousa os permettant à F. J. Her leby d'installer une machine à vapenr a numéro 4520 de la rue Water. Ordounance pour la pavage des trotorra de la rue de Chartree, entre les ave nuce Lafayatte et Pologue.
Ordonnauce autorisant G K. Pratt a

faire construire nos vois d'échappement sor is res St Joseph.
Orionnauce enjegonant au contrô'eur de remettre à Gus. Brooks, détenn contra témoin, un mandat de \$21 ser le résorier. Amendement & l'urdonnance numéro

12 937, relative aux dépenses de 1897 Ordonnauce financière commençant les comptes de divers départements, pour février 1897. ansuce tendant & l' taxes an nom de G.o. Schwarfz et des

whitney Iron Works.

Ordonnance remettant les lutérêts des taxes au nom de Mare Vva. McGraih.

Ordonnance permettant à Jos. O'Neil de réparer la bâtisse située à un angle des pre-mills vers ciuq heures, dans la aprèse andi, vers ciuq heures, dans la aprèse andi, vers ciuq heures, dans la aprèse à moin Union L'inneis des reme les rues Julia et Magazine.

Ordonnance autorisant le trésorier à

Negretto.
Ordonnance établissant certains règlements de police pour les bibliothèques Fix et Publiques. M. Cacalla présente une metion ten-dant à la convosation en séance spéciale

des unembres du conseil peur aviser aux votes et moyens d'accurer une plus grande protection aux propriétaires.

A l'appui de se metion M. Cucullu rappelle les sommes énormes exigées des propriétaires par des entreprenours de pavage, sans auceu moyen de se défendre, même quand le travail exécuté est notificement inférieur. Moirement inférieur.

Après quelque discussion il est décidé de ne par appeirr le conseil en séauce extroordinaire mais d'enjoindre au pré eident du conseil de nommer une com mission de sept pour rédiger une ordon-nance dans ce sens et la présenter à la prochaine s'anc. M. Brittin nomme auseitot les sept

messieurs suivants : Cumilu, président, Claiborne, Drey fone, Sherrouse, Leaby, Clark et Auder Après la locture des affaires nouvelle le Conseil s'ajourne à mereredi prechain

Suicide d'un étranger.

Un individa du nom de William Wilson e'est donné la mert hier matin, à l'hôtel "Palace," rue St Charles, 423, od il occupats un appartement.
Wilson a été trouvé mort par l'ogent de police William Jarratt qui était l'éveiller à la requête du propriétaire de l'établissement ; à la rigidité de son

de l'établissement; à la rigidité de son corps, on croît que la mort remontait déjà à pinsiours houres.

Le malheureux homme s'est enlevé la vie en se tirant un coup de revolver dans la tôto; c'est assurément dans un moment de désouragement qu'il s'est livré à son acte de témérité, car il était dans une situation voisine de la misère.

Il habitait l'hôtel depuis le 17 de ce mois. Il parlait peut et s'molait des aumole. Il pariait peu et s'isolait des aumois. It par'at peu et s'moisis des su-tres peusionnaires. Quelques fois os l'a-vait vu causer aven un direur de boster sur le trottoir, à l'estrée de l'hôt-1; et à ce dernier il sursit racente qu'il esti perdu une somme de 75 000 dollars. C'était un ré-ident de Washington, D. C. Le neuvre houme avait une santé de Le pauvre homme avait une santé dé ile ; on le voyait parfois monter dans då shar urbain pour y chercher des dis tractions, your charger sans doute is bantises qui l'obsédatant.

Williams laises deux files. Son corp ment après que le sous-soroner ent exerof gon ministòre.

L'affaire de M. Lionei Adams.

L'affaire Adams, qu'il est question, somme on le sait, de rayer de la liéte des membres du barreau, préceoupe vi-vement l'opinion publique.

Auesi, malgré la gravité tout à fait exceptionnelle du procès de bauque, qui vient de s'engager, depuis avant-hier, vient de s'engager, depuis avant-hier, devant la Cour du juge Parlange, on re-marque, dans la Cour Civile de Dis-triet, présidée par le juge Eightor, beau-seup de curieux, prefique tous, apparte-nant à notre monde judiciaire. Hier matin, au commencement de l'au-dience, le juge a rendu sa décision sur la cuestion de invidinties: ella cue con-

dience, le joge a rendu en décision sur la question de juridiction; elle est ountraire à l'avoest poursuivi.

Après avoir entendu la sentence du jage, M. Adams s'ost levé et a commende un élequent phaléoyer et demandé un appel à la Cour Suprème. Il a parlé avec beaucoup d'émotion et, comme la veille, a versé des larmes. Il était comme suffequé par la douleur et ne pouvait conserver son sabg ouleur et ne pouvait conserver sou sang

Il a, dans sou discours, déclaré que la Il a, dans sou discours, déclaré que la Cour avant le droit de rayer qui bon lui semblait, et de loi interdire de plaider devant les Cours Civiles, mais là, s'arrétait ce droit. Il tient, lui, ha permission de la Cour Suprême qui lui a donné le droit de plaider dans tont l'Elas de la Louisiane.
Votre soure, a.t. il dit au luge, est elr-Votre cour, a-t-il dit au juge, est ele-

Votre over, a-t-il dit au juge, est elrcouserite. Je veux porter l'affaire de
vant la Cour Suprème.

Bi elle sue condamne, je serai blen
privé de mee droite. Il a ajouté que la
cour devant laquelle il était tranié n'était pas celle qui lui convenait. On lui
reproche, dit il un criune; c'est une
Cour Criminelle qui doit le juger.
Apràe cette plaidoirie, M. Sanders, de la
poursuite, a dit que la loi de 1890 avait
changé la juridiction de la ceur, quand il
c'agicalit de rayer un avocat, et ene l'af e'agierait de rayer un avocat, et ene l'af sire devait être décormais régiée pai ane Cour Civile.
Le juge Rightor a dis qu'il prendreit

NOUVELLES A LA MAIN.

octte question en considération

Bicamre-Vers eix heures, bier soir Jno. Hoff, un marchard de bois, domisi-lié rue l'earl, estre Hillary et Adams à Carroiton, a tiré un coup de fueil sur un pas ou le fueil sur un chas qui es trouvait sur la barrière. R. L. Edwards, un voisin de Ilall, a reju ane des balles à l'evi ganche.
Il a été soigné par le docteur S. L. Il a été soigné par Henry. Une plainte au police cor tionnelle a été déposée contre Holl.

Afrestation. - Hier matin, & beit henres, James Tompkins et Johnson Hawkins, deux nàgres, ont été arrêtés à ifawkins, doux magres, ontoise arisetes, a l'angle des ruce Remparts et Gravier, par les detectives Rainey et Dale. Ils avaient, lors de leur arrestation, ur a quautité d'objets volés oss jours derniers, dans une maison rue de Camp, 1158.

Thompson, done do see pensionnaires, se sont introduits dans see appartenants et y ont pris, dans une armoire, une somme de 810.

One deux individus sont des gargons

d'écurie, ils pansionnaient chez Mime Al licop, depuis plusieurs mois. Ou suppose qu'ils out pris la route de Cincinnati.

Encendies -Veratrojs houres et de-mie, hier matin un feu a felaté dans une maison rue Perrier 4384, apparienant au matre Walter C. Flower et ceonpie par Léon Vignaepar Léon Vignes- Les fia causé que de légers dégâts. -Un fou a folate hier apres mid:

nne beure au troisième étage d'une bâtiese rue Poydras, entre St Charles et Cump, compés comme pension par Muse J. F. Miller.

Les dommagae ont. 616 d'environ \$25

Mme Altes Corceran en essayant d'ételudre les flammes à 616 péniblement brûlée

anz maige of aux bras. Accident. - Antonio Smerp, Ace de neuf ant, en compant de sauter our in train du L. & N. Co., hier matin, est accidentellement tombé, rur des Champ-Blysées, piès de Chattres, a en le pid ganche forasé. Il a été couduit A son dominie res Destan, 26 de

domicele, rus Decatur, 369. impresence.—Sidney P. Hearsey, in reporter Agé d'environ 30 ans, a été victime de son imprudence, hier mat n. Il maniait un revolver à son domicle, explosion of l'a blossé à la jambe gauche.

après-midi, vers cinq heures, dans la presse à coton Unio, à l'angle des rues Trippischore, Jan Lewis, couleur, domi-cilié rue Sad Liberté 2102, a cu la recevoir solxante peur cent des taxes au jambe gauche fracturée. Il a été traus nom de William Henry et de Domingo

> Voulez-vous avoir de l'appétit de l'embon point, des couleurs, de la force et de la viguest, prenes la Salsoparville d'Ayor.

Admis par la preses et le proble comme étant le plus complet et le plus est envrage jamais lamb à la Mouvelle-Oriéana, juit anne per en le de brancoup de prateur, comment perter a un faire sans une copie. Nons parions du Directory de ville de 1897 de L. Sonta, non 24me volume, prix \$6 00 maintenant prêt. Enveyeste cher cher de anire ou vous seres en retard, car la nombre limité seulement reste. L. Sonta en ést

ANNONCES JUDIO (ATRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Blank and Co. vs John McCarthy John Blank and Co. vs John McCarthy.

DEUXIRME COUNDEGITE de la NouvelleOrléans.—No 26. 195—En verm d'un writ de fiert factas à moi adressé par I lion Cabrilei Fernandes, juge de la Douxième Cour de Uté de la Nouvelle-Orléans, je procéderal à la vente aux aucheres publiques, an mon entrepé. No 728 rus Bisarville entre les russe Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, 2mm jour d'avril 1897, à 11 heurse A. M., des propriétés et après décrites, à asvoir.

cas.
Conditions - Couditions sur los lieax.
LEON MARTINY,
Gonstable de la Deuxième Cour de Cit
24 mars-24 81 -avril 2

Hôtel Mandeville.

Sur le rivage. G. A. BUISSON & EUG. HOULNE. Commoditée same égales pour les famille

Discret descursion une apécialité. Che bein contigues à l'Hôtel, Bains, Péci Chasse dans les Pinières. Mandeville. Louisis

JE préviens le public que, à parlir de es ider,
l'as-ociation Ader Bres, tailleure, 413, rue
Carondelot, est dissoute par consectement surted et que le preedit la artie des affaires. Tous
les compres dus à l'assolemes association inequ'à
co jour, devront m'être payés, et tentes les dettes
qu'elle assunt pa centracter juequ'as 10 mars,
cerent payées par moi
Monvelle Orléans, 23 mars 1897.
JOHN ADER,
613 Carambiele.

14 14 X

Les Pilules d'Aver sont absolument vérsteles d'un emploi sûr ; alles ne renserrent pee les is testine, et sont un tenique admirable.

TUJAGUE-Décédée isudi, 29 mars 1897. 11 heures P. M., à l'âge de 21 ans, CLOTHILDE TUJAGUE, épouse de U. P. Thenard, fille de ou François Tujegue et d'Eitee Kitzinger, See amis et connaissances, ainsi que coux de la familie, sont priée d'éssister à ses funérailles qu surent lieu es matis, mereredi, à 10 heure précises. Le convoi partira de la résidence de m mère, No 819 rue Bourbon, entre Ste-Anne c

JOHN BONNOT. Entrepreueur de Pompes l'unebre



Raovi Bonnet, Directeur. No 623 rue Ste-Anne. Téléphone No 1043.

PETITES ANNONCES.

A VERDEM.

VENDOUN Un Dictionnaire Excess (nonvoite édition 17 volumes)...abacit ment neaf et n'nyact jamais servi. S'adrese L. G. Leck Box 511. DEMANDES D'EMPLOS.

N ben ouvrier beulanger désire trouver tre vall, S'adresser, Duffart, 519 rue Dameine 31 mars—1 sem DEMANDES.

UNE boune domostique pour faire le mé nage et le salle à marger. S'atresser in médiatement au Nu 820 Esplanade. ____

A LOUKE. A LOURE. Uno maison à doux étogre, vec du Quartier entre Bourbon et Dauphine. B'adrese r au No 820 Esplanade. 25 mars - i v'

Burran de la New Orlonne Entebers'

Eide & Tailew (*e., Limited 635 rus
Senth Poters. — Nouvelle Orléans 20 mars 1 1997.

-Conformment à l'Article VII de la Charte
une réusion générale des actionnaires de cette
cempagnie sona teaus en acc bereaux le EUDI;
29 avril 1497, estre 1 beurs 80 et 3 hourse P.
M., dans le but de voter eur un amendement à
l'Article VI de la Charte. A. B LACOSTE.

AU PUBLIC. Succursale du Sun Mutual Insurance Company,

31 mars & date

No 311 rue Royale, N. O. Non d'airons apreller l'attention des person-nes qui déstrent et mritre à l'abri des découfres curche par l'incondie, en les engageant à es pro-curer nes l'olices d'Assyrances, la promptitude, l'équité et la hibralité, avec lesquest les régions ment de nes pertes s'est to-jours rélacties, asses bien que la pos tion financière de la Compagnie que nous avons l'homeur; de représenter, aunt des garanties instituiques est qui désirent es anême temps rostenir une institution de paya. J. WALLACE JOHNSON

CHS LAUDTMIRY, CHS D FOUCHER, OCTAVE LABARLE, 26 mm -1 m

TOUT / PRET

Cadeaux pour les Pêtes ...None sommes prête lorsque ...vous l'ête. Nons sommes ...prépaire depuis des mois à ...faire de notre inagasin et de ...notre stock des idéalités es TOYOUR AUG DOOR BYANK BD. ...jourd'hut te magasia de bi-...jour le mieux assorti du ...Sud. Nous ne nous satisfat-....saut de ries de moins.....

....Diamauts.....

- En Grande Quantité -Horlogers et Bijoutiers,

No 129 RUE BOURBON. Près Capal.

ler sept-1 aa



Ho Springs, Nord Texas CALIFORNIE

Euroau des Billets: 632 Canal,

Et à l'entrepét au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

Départs. Arrivages.

Et de Pt. Worth et Cal.... 918 a.m., Pi. 18 a.m.,
Fiw. eth à Hot Springs Et 7:30 p.m. 6:55 p.m.
Le train de 8:15 a.m. a des obhars derteirs pullement. L'arrivages des chars derteirs pullement. L'arrivages des chars derteirs pullement. L'arrivages des chars derteirs Pullman à Fort Worth et Cal... 918 a.m. 9

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOPPIER ANYONCE JUDICIAIRE Capitalistes,

Attention Placement constant, stable et solide

Propriétés Commerciales, Residences

Vacantes

-DANS LES-Premier, Deuxième et Troisième Districts:

118-120

Rue Baronne, Entre les rues Capal et Communa. légaute bâtisse en briques à trois étages oscapée par Fred Rockel (Empire Saloon) rapportant un loyer à bail de

114-116

Rue Baronne Entee les rues Canal et Courses légant éd fice à trois étages et manes de, coaupé par C. Ebie et autres et rapportant un loyer à bail de

> \$2,220 par an Les donz en face de l'Hôtel Granewald, du Chew. Checkers and Whist Club

1734-1736 Avenue Esplanade, Zocoiguure Roman. Splendide maises double à deux étages, pouvant rapporter

\$750 ou plus par an. 1839 Chemin du Bayou, A l'encoignure des rucs Quartier et Es-

man. Elégante résidence à deux

étages, raj-portant un loyer avec bail de

\$360 par an. Magnifique Lot de terre, Chemin dv Bayon, ontre les rues Boman et Derbigny. Bå isse éloignés min dv Bayer et Derbigny. Bārisə de la rue

Louée \$8 par mois-9 Lots de terre.

Enc. des rues Ducie et St-Antoine. Julie A. Genest ve les Mineurs George ot Mourice Beaudry, et als. He 52 AOI - Cour Civile de District pour la Pa

DAR SPRAR & ESCOFFIER PLACIDE J.

SPRAR. ESCANDER — BUTCON, Mo. 723
(ancien No 155) rue Commune — MESCREDI,
14 avril 1897. A midi, il cera vendu aux osché es publiques, à la Bource d'Encenn de
la Nouvelle-Orienna, Ron 54 et 56 rue
Enronne, cutre fee rues Gravier et
Commune, ca vortu de of conformément à
un jugement rende le 3 mars 1897 et agré le
9 mars 1897, par l'Ronorable T. C. W. Ellia,
inge de la Cour Civile de District pour la pareless d'Orienne, Division A. dans l'affaire cidessas intitules, les propriétés el-après décrites,
à sevoir—

dessas intitules, les prepriétés el-sprés décrites, à auveir—

1º Un certain lot de terre, sitoé dans le premier district de corte de cette ville dans libremier district de corte de cette ville dans libremier district de corte cette de cette ville dans libremier de les bétieres et améliorations qui s'y treuveut et les dépendances qui y ppartiennent désigné comme lot No Uu sur nu plan dressé par A. S. Pa-lps, vover, en date du 13 mei 1846, dépué dans le berseu L. T. Caire, ancien metaire en cette ville ; ledit let mesure 21 piode 6 pouces et à ligne de face à le ree Barunas, 130 piede de profusdeur sur une allée commune, 21 piede 9 pouces et à ligne de figure sur la ligne de gent et une autre allée commune et 132 piede 3 pences et 1 ligne de profundeur sur une la ligne de séparant du lot No 2.

Etant la même propriétés une feste Mene K. G.

de loé No 2.

Etant la même propriété que fete Eme E. G.
Porter a acquit comme sait: Une moi
tié indivise dequel par achat de Veuve
J. Leilsvre d'après un soie pessé pardvant Théo. Guyol ancies notaire se cette ville,
le 6 nevembre 1873 et l'antre moitsé indivise
dequel à une veute faite de indive propriété par
leshérif civil pour la Pareisse d'Ori ans, le 14
avril 1888, an vritu d'un writ de saise et de
vants à lui adressé par l'ancienne Honorable
Siziéme Cour de District pour la paroisse d'Orléans comme l- procès de Jes. Woaver versus
Théo. As fonz, Me 18,0 (6.)

Thico. As foux, He 48, 0.0.

Les améliorations constatent en une bâtines en briques à trous étages avec veranda devant le res de chausacie comme buv. Ite aves calle à manyer cutaine et petite chambre dans le fond et ceur e derrière, converte de hangers virrés, le douzière étage a queique 6 chambres et vestibule, et le irusiahme étage a treis grandes rhambres et vestibule, et le irusiahme étage a treis grandes rhambres et vestib le, aunsi une bâtise de consière en briques dans le fund, coulemant une chembre au decame et deux au dessous : citerre, hydrant, iloux d'ais-uce, etc. counus par les Nos municipaux 115 et 120 (anciem No 13) rue Barenne.

Vendu suiet à 'n bell au taux de 32,520 par an, payable mensanellement, et expirant le 30 septem que 1898.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET RECOFFIER.

frus les droits des venderre de la dite Mine Per-ter à une plus grande étendue de ferres et le même es trouve. Celle ci étant la même propriété que feu Mine. E. G. Porter a acquise semme suit, à saveir: Le tiere i ndivis despuel, par achét de Mine. Amelia Zach arie Bani, veuve de Horace C. Cam-mack, d'après un «ets pancé parderant Thée. Guyol, ascien »coaire en cette ville, is \$1 juin 1869, et les nutres deux tiere ind'vis déquel par 869. et les nichtre en Cone vine, is 31 juit einst die Rugden Mongreem Leilbrre sit Oyspe-ranyone Mongreem, venur de Jacques Leil-re, d'après un acte passé pardevant Théo. invoi aneire notaire en cette ville, le 6 movem-re 1873.

Gintol anseien neisire en cette ville, le 6 mevembre 1973

Les améliernitone consistent en une hétiese en briques à trois étages et manenrée, avec ventibule sur le côté et le ron-de channele éconé per C. Elle, comme feorrése, trais chambres divisées pour de buseau de médacions et de dentières en un deuxième étage; et quatre chambres de médacions et de dentières en partier chambres à chaque étage; juyérant, lieux d'assance, d'erras, etc., venue etge et quatre chambres à chaque étage; juyérant, lieux d'assance, d'erras, etc., venue etge, et quatre chambres à chaque étage; juyérant, lieux d'assance, d'erras, etc., venue etge, et quatre chambres à chaque étage; juyérant, lieux d'assance, d'erras, etc., venue etge, par le sance et et en le sur de sur le sur de s'2,220 par un payable monsuleit et et puirant le 20 englembre 1897 et anai suiet à une location perpétacle; en faveur de la ville de la Nouvelle-Oriennen intent és 235 pat an payable annuellement et per ant s'ir une partie des terrains comme par l'e Res 114 et 116 (ancien No 11) rue Bareuma.

3 Neul cortains lets de terre, situés dans le Troiseme District de cette ville, dans l'Bat bec-et par les rues Berchen, Danis, Hope et 84 Antoine, désignée par les Hos de 1 à 9 hacinnivement, sit un plan tracé par F. A. Teurres, architote, le 21 mai 1861, et déposé dans le bureau d'étouard Baresés, alver metaire en code ville, les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 meser rant chacun 31 pieuls 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Anteins par 127 pieuls 10 paceurs 50 jueud 11 pouces et 5 lignes de face à le rue 190 pieuls 10 pouces et 3 lignes de face à la rue 160 pieuls 10 pouces et 3 lignes de profoudour entre lignes parallètes a avec bous les droits, tour ette de le profoudour entre lignes parallètes a vec bous les droits, tour ette de le profoudour entre lignes parallètes a vec bous les droits, tour ette de le profoudour entre lignes parallètes a vec bous les droits, dons les contres de les entre les de le profoudour entre lignes parallètes a vec bous les droits,

et servitudes qui y sont attachée.

4 Un let de terre, aven teuten les hélieures et anociorations qui s'y trouvent, nitud illume le Second District de coste ville, dans l'ilet hermé par les tres Explannés, Darbigny, Romain et Quertier, désigné par la lettre E dans un genquis fait par Edgar Pillé, le 29 janvier 1996, l'enged dit lot meaure suivant le dit orequis 47 piede S pouses faient 1 face à la res Emplandée sur 99 piede 10 peucos d'utant l'enceignure des rues Ermans et Escalormant i enceigner des rues Ermans et Escalormant et enceigner des rues Ermans et Escalormant et enceigner de let Es 10 et d'unes partie du let. Es 8 qur un pain tracé par L. H. Pillé, voyer, le 17 janvier 1809, et déposé dans le bureau d'Encebe Buny, metaire en cette ville.

taire en cette ville.

Lea smélo ations consistent en une élégante latine à deux cerps de logis à deux étages pertant les Nos de la municipalità 1734 et 1736 avenue Esplande, ayant de chaque cédé. Hests d'alannier a chaque étage, citerne, tayant de vier worke chambre à belan, vante cour, etc.; le terre vorke chambre à belan, vante cour, etc.; le terre vorke chambre à belan vante cour, etc.; le terre en bon ordre. Vendu enjet à un buil, d'un cèté, au taux de \$300 par an, pays bie mempeulement et capit ant le 15 neptembre 1897.

L'autre coité, le prins avantageux, n'est pas loué pour le moment, mais loué auparavent et pouvant étre loué de neuvenn an prix de \$430 par an pour chaque côté. par an pour chaque cotta

5° Un lot de terre avec tentes les littieses et ambliorations qui s'y trouvent, dame le môme distr ct. dans le môme bloc comme il sest décrit ct dessus designé par la lettre F sur le cruquie, d'y jede mentionné ci dessus par Edgard Fillé, veyer, lequel lot necure suitrant le dit croquiei, d'y jede 9 pouces fainant face à la rue Quartier sur 90 piede 10 pouces à lignes de profes feur entre les ignes paral ètes et formant l'emesgeme d'es rues Quartier et Bonan, étant composé partie dec luta he 2 et 3 aur un plan tracé par l. H. Pillé, voyer, le 17 leavier 1859, déposé dans le bureau de E. Bonay, no laire dans cette ville, le tout avec tens les druits, titres et indére que la défeute Vouve Jas H. Paptér, es concession et use héritoire ont en pour passible, anna bquivages en interrèption et matérielment, comme propriétaire después passibles, anna bquivages en interrèption et

of-dosses decrite comme il out men iconè dans le dossier i dessen mentionné et mesu iuné sulveul dossier i dessen mentionné et mesu iuné sulveul le même croquie, ce carcurre asséricable, de plotés 6 lignes, faisant face au Chemin de Bayes. 42 piede 5 pouces ver la ree Roman, 54 piede 6 lignes, faisant face au Chemin de Bayes. 42 piede 5 pouces de l'arce Roman, 54 piede 6 pouces de la commentation de la commen seeson politique painble, sans équivoque, ni inferruption et malérialisment, depuis plus de 30 ans, dati décèdé et de see autoure dans le creuption de terrain sur la feçade de la propriété écoire, comme il cet mestismes dans le crequise ci dessue, comme il cet mestismes dans le crequise ci dessue, mesurant asivant le même dans le fine mecure américaine. Se piede 4 lignes de prefondeur sur le Chemin di Havou, 54 piede 4 lignes de prefondeur sur le Chemin di Havou, 54 piede 4 lignes de mecure américaine. Se piede 1 peuce de prefindeur sur la ligne de l'antre céde aux 69 piede 1 peuces 2 lignese de larguer dans le fond.

Les amélientières compresses une bétisse retirée de la rue ayant 4 ciambres, des libeux d'alsance, un paite, un hanger, eta, servinai le numéro municipal 1829 Chemin du Rayée.

Termes et conditions—Un tiere su flavantage comptant, au choix de l'ecquéreur le reste a'il y en a à un crédit de un ou d'un et deux ana, en billets de l'acquéreur, portant intèrêt de 8 pour comptant, au choix de l'ecquéreur le reste a'il y en a à un crédit de un ou d'un et deux ana, en billets de l'acquéreur, portant intèrêt de 8 pour comptant, au choix de l'ecquéreur le reste a'il y en le partir de la dats de l'adjedication, inaqu'à parfait paisment, granatie per hy pethèque spéciale et privilège de remdeur eur le prepriète que unaçe. La acheteur deux leignes velieur junqu'à parfait paisment, granatie per leux pleties et finalement il devir a pay-r les houvenies de l'acquéreur de la teux aport la met 1877. Toutes les diffes vocal au teux de 5 peur cent, en cont de l'enventieur de la fire acert de vers de l'en deux angue peur le terme sou argiré et pracer d'a sur-acce peur le terme sou argiré et pracer à la cour d'une partir d'a lut-écu ; an outre du prix d'adjedication, l'acquéreur le terme sou argiré et pracer à de l'adjedication peur le terme sou argiré et pracer à de l'adjedication et l'attent la accesside décrit, sera vendue ; sujeste à un loyer perpétuel du terme nou et le deux d'aure partire d'a lut-écu ; an loyer p

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE, ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC

Un Directory Classifié des Affaires

de la Nouvelle-Orléana pour 1897.

valle Orl'ans sur une pertien de la tèrre, et l'aébetour devra as uner cette obligation, en debors et au-deseus du rette obligation, en debors et au-deseus du rette d'adjudication et
devra déposer avec l'encanteur, au moment de
l'adjudication 10 pour cent du mentant de sem
eachère

Les netes de vante devant Jules F. Mounier,
notaire, aux frais des asseteurs.

10 mars — 30 11 12 17 34 31 — avril 7 14

De Grocetice assortics, Vins, Liqueurs, Comptore, Etagères, Comptore à recevoir, etc., mororedi 31 mers, à 10 heures a. m., encoignurs des rues Reyale et Toulous.

DAR LOUIS A. MICHARDS & CO...Louis A. RICHARDS. Encanteur—Burens, No 629 rue Commane—MEGREDI, 31 mars 1877, à 10 heures à M., en vertu de et conformément à un ordre daté le 22 mars 1877 qu'en par l'Hou. F. A. Monroe, juge de la Conformément à un ordre daté le 22 mars 1877 qu'en par l'Hou. F. A. Monroe, juge de la Conformément à un ordre daté le 22 mars 1877 qu'en par l'Hou. F. A. Monroe, juge de la Conformément à un ordre daté le 27 mars 1877 qu'en par l'Hou. F. A. Monroe, juge de la Conformément à un ordre daté le 27 mars 1877 qu'en par l'Hou. F. A. Monroe, juge de la Conformément à un l'active, conclusion to créanciers. No 52,091, du desseir de la modifier, conclusion ten Grocerse, Vista Liqueurs, Comptes è recevor, contenus dans le local encolguire de rues Boyale et Touleuse, d'après l'inventire enregistre dans l'effeire d'éceus intitulés.

Conditions—Comptant.

Domant l'énumération és teutes les malanes faisant des affaires aons leurs teuns propres aurei, un appendies d'autres propres aurei, un appendies d'autres principalitaires de bestauts de valeur et d'un guide des reus et des aveures. Très comme le destaures, prix auniences 81 60 Provence-le vales de celles L. Based. Aitheur. Durent 606 Altes Commensies. Et d'un even des impresseures,